



Testament-assurance vie

Par arm55

bonjour

j'ai mis en place une assurance vie il y a quelques années ou j'ai nommé un bénéficiaire.

Depuis j'ai rédigé un testament chez le notaire en précisant d'autres bénéficiaires comme légataires "universels"

La désignation par le testament remplace-t-elle les bénéficiaires de l'assurance vie? ou dois-je modifier les bénéficiaires de l'assurance vie également? comment dois-je faire?

merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

La clause bénéficiaire de l'assurance vie s'applique à l'assurance vie.

Elle peut désigner un ou plusieurs bénéficiaires ou renvoyer au testament.

Pour éviter les litiges, il est préférable que les deux documents soient cohérents.

Consultez votre assureur et votre notaire.

Par chaber

Bonjour

L'assureur ne peut exécuter que le contrat signé, à savoir verser le capital aux bénéficiaires désignés que vous pouvez changer à tout moment

Une divergence entre testament et assurance-vie est indéniablement susceptible de rendre conflictuelle une succession qui ne l'était pas

Par Rambotte

Bonjour.

On ne comprend pas précisément ce que vous avez désigné dans le testament. Vous employez le mot "bénéficiaire" : "en précisant d'autres bénéficiaires comme légataires universels".

Vous voulez que ces personnes soient à la fois des nouveaux bénéficiaires de l'assurance-vie et les légataires universels de votre succession ?

Voulez-vous écrire "en précisant d'autres personnes comme légataires universels" ?

Même le mot "comme" est ici ambigu, et peut être lu de deux façons !

- en précisant d'autres bénéficiaires aussi bien que des légataires universels

- en précisant d'autres personnes en tant que légataires universels